

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

---

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL35

présenté par  
M. Bacquet, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« chaque »,

les mots :

« chacun de ces ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.